

CONDITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1. OBJET

Les présentes conditions générales établissent les conditions contractuelles applicables entre Flow Studios et le Client. Elles s'appliquent aux équipements installés dans les Locaux ainsi qu'aux prestations effectuées par Flow Studios pour le compte du Client et prévalent sur toutes les conditions proposées par ce dernier.

ARTICLE 2. ÉQUIPEMENTS RELATIFS AUX ENREGISTREMENTS

2.1 ÉQUIPEMENTS DU STUDIO

Flow Studios met le studio et son personnel à la disposition du Client pour toute la durée de la Réservation et est chargée de produire l'enregistrement sous la direction et la surveillance de ce dernier. La validation de l'enregistrement est soumise à l'approbation du Client ou de ses représentants.

Le studio est d'une superficie de 120m² et comprend :

- Une salle de contrôle dédiée à l'enregistrement et au mixage ;
- Une live room ;
- Deux cabines insonorisées ;
- Une salle de piano.

La Réservation du studio donne accès à une cuisine, un salon et une salle de bain.

Un ingénieur du son est mis à disposition pour toute Réservation.

Les équipements suivants sont mis à la disposition du Client :

- Enceintes de monitoring ;
- Console / Convertisseur / Routing ;
- Microphones ;
- Pré-amplis / Compresseurs ;
- Instruments ;
- Retour casque ;
- Pieds de micro / Câbles / Boîtes de direct

Des équipements spécifiques peuvent être fournis au Client, sur demande et en contrepartie du paiement de frais supplémentaires.

Le Client est tenu de s'assurer que le studio est adapté à ses besoins.

2.2 ÉQUIPEMENTS PERSONNELS DU CLIENT

Le Client est tenu de s'assurer que ses équipements personnels sont compatibles avec le studio.

À la fin de la période de Réservation, le Client devra libérer le studio et retirer l'ensemble de ses équipements. À défaut de récupération à l'expiration d'une période de préavis de deux semaines, Flow Studios se réserve le droit de détruire ou de disposer autrement des équipements personnels du Client sans autre préavis ni avertissement.

ARTICLE 3. TRAVAUX DE POST-PRODUCTION

Flow Studios est chargé des travaux de post-production. Le Client peut, à tout moment, en contrôler l'exécution.

Le Client doit s'assurer que le master de pré-production lui donne entière satisfaction avant qu'il soit procédé à la production en série de l'enregistrement. Passé un délai de 14 (quatorze) jours suivants la date de fin de la Réservation, le Client est réputé avoir accepté et approuvé le master de pré-production s'il n'a délivré aucune information à Flow Studios.

Flow Studios n'est pas tenu de conserver les fichiers numériques au-delà de 6 (six) mois après leur création lors de la session d'enregistrement.

ARTICLE 4. CONDITIONS RELATIVES AU SÉJOUR

4.1 ENTRÉE DANS LES LOCAUX

Le Client s'engage à occuper les Locaux de manière respectueuse et à les restituer dans l'état où il les a trouvés à son arrivée. Flow Studios certifie que tous les équipements mis à la disposition du Client sont en bon état de fonctionnement.

Le Client dispose de 24 heures à compter de son entrée dans les Locaux pour relever des défauts importants quant à l'état général desdits équipements. Passé ce délai, aucune remarque ne sera prise en compte.

Les réparations résultant de la mauvaise utilisation ou de la négligence des équipements par le Client durant le séjour s'effectueront aux frais de ce dernier.

4.2 RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'accès du Client aux Locaux est limité aux zones indiquées dans la Réservation. La cuisine, le salon et la salle de bains situés au rez-de-chaussée sont accessibles pendant les heures d'enregistrement.

Le Client s'engage à communiquer dans les conditions spécifiques les nom et prénom de l'ensemble des personnes qui seront amenées à pénétrer les Locaux. Il interdit l'accès aux Locaux à toute personne extérieure.

Le Client s'engage également à ne pas déranger le voisinage ainsi que les autres occupants de la Résidence.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des Locaux. Toute personne souhaitant fumer doit le faire dans une zone extérieure stricte et désignée au préalable.

L'usage de drogues sur place est strictement interdit. Toute personne contrevenant à cette interdiction sera tenue de quitter les locaux, Le cas échéant, Flow Studios se réserve le droit d'annuler la séance, qu'elle ait commencé ou non, et tous les frais payés ou dus par le client ne seront pas remboursés.

La consommation d'alcool est également strictement interdite dans l'ensemble du studio d'enregistrement.

La résidence est considérée comme une location meublée et est équipée avec du matériel, de la vaisselle, des couverts, du linge de lit et des oreillers. Une liste de ces équipements est disponible sur demande.

Si nécessaire, Flow Studios recevra du Client, lors de son départ des Locaux, une somme correspondant aux frais de ménage ainsi qu'au coût total de remplacement des objets, matériel ou mobilier qui ont été cassés, fissurés, ébréchés ou autrement endommagés et dont l'usage a excédé un usage normal pour la durée de la période de location. Cela comprend le coût du nettoyage des couvertures ou du linge de lit souillés et une indemnité pour tout dommage de quelque nature que ce soit aux rideaux, au papier peint ou à la peinture, aux plafonds, sols, tapis, moquettes, fenêtres, linge de lit, etc.

Il est exigé du Client qu'il informe Flow Studios dans les 24 (vingt-quatre) heures en cas de dommage causé à l'immeuble et aux dépendances ainsi qu'à leur mobilier.

Le Client doit permettre à Flow Studios d'accéder aux Locaux si nécessaire.

ARTICLE 5. DESCRIPTION DES RÉSIDENCES

Flow Studios propose deux résidences :

- Une résidence de 45 m² avec vue sur la vallée constituée de deux chambres, d'une salle de bain partagée ainsi que d'une buanderie ;
- Une résidence de 80 m² avec vue sur la forêt constituée de deux chambres, d'un coin salon et écriture, d'une cuisine privative, d'une salle de bain partagée ainsi que d'une buanderie.

ARTICLE 6. INDEMNISATION DES DOMMAGES CAUSÉS AUX LOCAUX ET AU PERSONNEL

6.1 DÉPÔT DE GARANTIE

Avant son entrée dans les Locaux, le Client s'engage à verser à titre de dépôt de garantie la somme de 1.000 euros par chèque ou par virement bancaire au nom de Luke Clark. Un reçu lui sera alors remis.

Le dépôt de garantie sera restitué au Client le jour de son départ des Locaux, sous réserve d'inventaire, ou dans un délai maximum de 15 (quinze) jours après son départ, déduction faite des montants appropriés pour couvrir les dommages et/ou détériorations causés aux Locaux, équipements et objets par le Client ainsi que la perte de clés ou d'objets.

En cas de dommage et/ou détérioration donnant lieu à réparation et/ou remplacement du matériel, Flow Studios se réserve le droit de déduire la somme nécessaire à cette action du dépôt de garantie initialement versé.

6.2 DOMMAGES OUVRANT DROIT À INDEMNISATION

Le Client est responsable des dommages causés par toutes les personnes auxquelles il a autorisé l'accès aux Locaux (musiciens, techniciens, etc.).

Le Client s'engage à indemniser Flow Studios pour tout préjudice, perte ou dépense résultant de :

- La réalisation et l'exploitation des enregistrements ;
- L'irrespect des règles relatives aux conditions de séjour ;
- L'utilisation des équipements et des Locaux mis à disposition par Flow Studios ;
- L'utilisation des équipements personnels du Client, notamment de ses logiciels de plug-in.

En outre, Flow Studios se réserve le droit de refuser l'entrée ou d'exiger qu'une personne quitte les Locaux si son comportement est jugé inapproprié envers le Personnel. Un comportement

responsable et respectueux est attendu durant toute la durée de la séance. À défaut, Flow Studios se réserve le droit d'annuler la séance, qu'elle ait commencé ou non, et tous les frais payés ou dus par le Client ne seront pas remboursés.

ARTICLE 7. PRIX

7.1 PRIX DE LA SÉANCE D'ENREGISTREMENT

Une journée complète d'enregistrement est de 8 heures. Un tarif différent est appliqué en fonction du type de projet.

La mise à disposition du studio et, sur demande, de la résidence donne lieu à l'établissement d'un devis de prix définitif préalablement accepté par le Client.

Le prix est fixé à partir d'un décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation et de chaque équipement spécifique fourni au Client.

7.2 FRAIS DE RÉSERVATION

Le Client doit procéder au versement d'un dépôt de 50% du montant final indiqué sur le devis afin que sa Réservation puisse être confirmée.

7.3 FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

La location d'équipements spécifiques demandée par le Client à Flow Studios entraîne le paiement de frais supplémentaires.

L'oubli par le Client de ses équipements personnels ou autre objet entraîne le paiement de frais supplémentaires.

7.4 MODIFICATION DU PRIX

Flow Studios se réserve le droit de modifier ses prix de vente à tout moment sans aucune justification. En tout état de cause, les tarifs définis sur le devis préalablement accepté par le Client ne seront pas modifiés.

ARTICLE 8. PAIEMENT DU PRIX

8.1 EXIGIBILITÉ

Le solde est payé comptant avant la fin de la séance d'enregistrement.

8.2 MODES DE PAIEMENT

Le règlement peut s'effectuer par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de Flow Studios. Des modalités de paiement spécifiques peuvent être mises en place.

8.3 RETARD DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard pourront être réclamées par Flow Studios et seront calculées de la manière suivante : montant dû TTC x taux de la Banque centrale européenne majoré de 10 points x nombre de jours de retard de paiement

ARTICLE 9. OBLIGATIONS DE FLOW STUDIOS

Flow Studios certifie que le studio et la résidence mis à disposition du Client sont conformes aux normes sanitaires et de sécurité en vigueur, mentionnées ci-après :

- Le propriétaire assure aux locataires le « clos » et le « couvert » ;
- Les dispositifs de retenue des personnes dans les Locaux et ses accès (garde-corps des fenêtres, escaliers, loggias et balcons) sont dans un état conforme à leur usage ;
- La nature et l'état de conservation et d'entretien des matériaux de construction, des canalisations et des revêtements des Locaux ne présentent aucun risque manifeste pour la santé et la sécurité physique des locataires ;
- Les réseaux et branchements d'électricité et de gaz et les équipements de chauffage et de production d'eau chaude sont conformes aux normes de sécurité ;
- Les dispositifs d'ouverture et de ventilation des Locaux permettent un renouvellement de l'air ;
- Les pièces principales bénéficient d'un éclairage naturel suffisant et d'un ouvrant donnant à l'air libre ou sur un volume vitré donnant à l'air libre.

Flow studios s'engage à mettre à disposition le studio et la résidence aux dates convenues lors de la Réservation.

ARTICLE 10. DÉFINITIONS

Utilisateur(s) : désigne la ou les personnes présentes lors de la séance d'enregistrement et/ou bénéficiant de l'hébergement proposé par Flow Studios ;

Locaux : désigne le studio, la résidence et les terrains environnants ;

Personnel : désigne l'ensemble des salariés de Flow Studios;

Réservation : désigne la demande à des fins de location du studio et de la résidence effectuée par le Client auprès de Flow Studios.

ARTICLE 11. INEXÉCUTION DU CONTRAT

11.1 EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ ET FORCE MAJEURE

La responsabilité de Flow Studios ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de ses obligations qui est due, soit au fait du Client, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure.

En dehors de ces causes d'exonération, la responsabilité de droit commun encourue dépend de la qualification des obligations de Flow Studios en obligation de résultat ou en obligation de moyens.

11.2 RESPONSABILITÉ DE FLOW STUDIOS

La responsabilité de Flow Studios est engagée en cas de dommages matériels causés au cocontractant en raison de fautes qui lui sont imputables dans l'exécution de sa prestation.

En aucun cas, Flow Studios ne peut voir sa responsabilité engagée pour des dommages causés au bénéficiaire du service à la suite d'une utilisation du service ou du bien objet du service qui s'est avérée non conforme aux prescriptions du prestataire et aux règles de l'art.

ARTICLE 12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Flow Studios demeure propriétaire des droits matériels et immatériels sur les enregistrements réalisés dans ses studios jusqu'au complet paiement du prix.

Le Client garantit Flow Studios contre tout litige relatif aux droits d'auteur et aux droits voisins inhérents aux enregistrements.

La désignation de Flow Studios en tant que réalisateur entraîne la conclusion d'un contrat spécifique entre les parties.

Le Client est autorisé à photographier et/ou enregistrer les séquences de la session dans le studio uniquement à des fins personnelles non commerciales.

ARTICLE 13. MODALITÉS DE RÉSERVATION

13.1 CONFIRMATION

Le contrat n'entrera en vigueur qu'après l'acceptation du devis par le Client, confirmation des disponibilités par Flow Studios, signature du présent contrat et réception par Flow Studios du dépôt de garantie à hauteur de 50%.

13.2 DÉPASSEMENT

En cas de dépassement de la période de Réservation pour quelque raison que ce soit, un tarif horaire standard sera appliqué et toute heure entamée sera due.

Flow Studios se réserve le droit de demander au Client de quitter les Locaux pour tout dépassement de la période de Réservation.

13.3 ANNULATION

La Réservation peut être annulée par le Client par envoi d'un courriel à l'adresse suivante : info@flowstudios.fr.

Le taux de remboursement est calculé comme suit :

L'annulation a lieu plus de 6 semaines avant le début de la prestation	Remboursable 100%
L'annulation a lieu entre 6 semaines et 4 semaines avant le début de la prestation	Remboursable à 90%
L'annulation a lieu entre 4 semaines et 2 semaines avant le début de la prestation	Remboursable à 70%
L'annulation a lieu entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la prestation	Remboursable à 50%
L'annulation a lieu entre 1 semaine et 48h avant le début de la prestation	Remboursable à 25%
L'annulation a lieu moins de 48h avant le début de la prestation	Aucun remboursement

ARTICLE 14. COMPÉTENCE - CONTESTATION

Le présent Contrat est soumis à la loi française.

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires.

À défaut d'accord amiable, le tribunal compétent pour connaître du litige est le tribunal du lieu ou du siège social du défendeur ou sur celui du lieu d'exécution de la prestation de services.